



## **COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2010**

Juristes-Solidarités

Siège social : 35,37 avenue de la Résistance - 93 100 Montreuil – France

Secrétariat général : CICP – 21 ter rue Voltaire – 75 011 Paris

tél : 01 74 64 01 10

courriel : [js@juristessolidarites.org](mailto:js@juristessolidarites.org)

site Internet : [www.agirdroit.org](http://www.agirdroit.org)

# Table des matières

## Sommaire

<i>I. Qui sommes nous?</i> .....	3
1. 1. Les objectifs .....	3
1. 2 Le fonctionnement de Juristes-Solidarités .....	4
1. 3 L'implication de Juristes-Solidarités dans les réseaux.....	4
<i>II. Animation du réseau Juristes-Solidarités</i> .....	7
<i>III. Les programmes de Juristes-Solidarités</i> .....	8
1. 1 Projet de recherche-action.....	8
1. 2 Declic, appui à la citoyenneté par le droit .....	9
1. 3 Programme d'éducation au développement .....	12
"Le droit, une valeur d'échanges et de solidarités Nord-Sud".....	12
1.4 UMOJA, Renforcement des capacités d'associations de services juridiques populaires. .....	14
<i>IV. Permanences juridiques</i> .....	15
<i>V. Les partenariats</i> .....	15
1.1 Formation aux méthodes d'exigibilité des Droits Économiques Sociaux et Culturels ...	15
<i>VI. L'équipe de Juristes-Solidarités</i> .....	18

## I. Qui sommes nous?

*Juristes-Solidarités* a fondé son action sur un constat : le droit peut être un outil essentiel de transformation sociale, à la condition que les personnes auxquelles il est destiné se l'approprient véritablement, en apprenant à le connaître, à le ramener à leur quotidien, à l'utiliser et, si nécessaire, à favoriser son évolution.

Dans le monde entier, de nombreuses pratiques populaires témoignent ainsi de la capacité de personnes et de groupes à investir le champ du droit en vue de favoriser leur autonomie et le mode de vie auquel ils aspirent. Mouvements collectifs d'utilisation et de revendication de droit(s), résolution pacifique de conflits de proximité (médiation...), organisations démocratiques communautaires, actions parajuridiques de formation...

Créée en 1989, *Juristes-Solidarités* est formée de militants, juristes et non juristes, soucieux de favoriser l'émergence et/ou le renforcement de l'ensemble de ces pratiques.

Le réseau *Juristes-Solidarités* est un carrefour d'expériences et de savoir-faire, un « redistributeur » de l'information, un créateur de liens.

Juristes et non juristes, individus, groupes structurés ou non s'y côtoient -chaque personne, chaque groupe définissant la qualité et l'importance de ces liens avec le réseau (environ 150 groupes à travers le monde)- et les processus de développement portés par les populations.

### 1. 1. Les objectifs

*Juristes-Solidarités* s'organise sous la forme d'un réseau international autour des objectifs suivants:

- identifier, recenser et valoriser, dans *les Suds* comme dans *les Nord*<sup>1</sup>, les pratiques d'utilisation du droit, voire de production de droit initiées par les populations, ou par des associations, des groupes qui développent un travail d'information et de formation à l'action juridique et judiciaire auprès des populations les plus démunies ;

- favoriser les échanges d'expériences entre les différents acteurs de ces pratiques par l'organisation de rencontres régionales, la diffusion de l'information (à travers diverses publications et le site Internet [www.agirledroit.org](http://www.agirledroit.org)), le soutien et la mise en oeuvre de

---

<sup>1</sup> Dans le domaine du développement et de la coopération, le monde est souvent perçu comme divisé en deux blocs, les pays en développement dits du "Sud", et les pays développés ou industrialisés dits du "Nord". Ici, le pluriel est utilisé pour mettre l'accent sur la diversité des contextes qui caractérisent, en réalité, l'ensemble de ces pays.

projets collectifs (appui méthodologique et/ou animation);

- à partir de la diffusion des pratiques où les personnes sont actrices de droit, nourrir la réflexion sur le droit, perçu comme un outil de développement et d'autonomie;
- sensibiliser et former, en France et en Europe, différents publics (élèves, étudiants, universitaires, intervenants sociaux, élus, grand public) au rôle que le droit peut effectivement jouer dans l'exercice de la citoyenneté et les processus de développement portés par les populations
- former, en France, des associations et collectifs à l'utilisation du droit comme outil d'actions collectives.

L'association a fait le choix de se centrer essentiellement sur un appui collectif à travers la formation, l'information et l'échange d'expériences. Des actions d'accompagnement individuel (ou à destination d'une seule structure) et des permanences juridiques sont organisées mais de façon très réduite.

## **1. 2 Le fonctionnement de Juristes-Solidarités**

Juristes-Solidarités est un réseau ouvert dont les adhérents sont les membres actifs qui adhèrent aux valeurs portées par l'association. Le réseau compte environ 150 personnes et groupes à travers le monde. Dans une volonté d'appropriation de la loi 1901, les membres fondateurs ont choisi une forme « autogestionnaire », administrée par un collectif d'administration, actuellement composé de cinq personnes .

Au quotidien, la structure est gérée par deux salariées qui s'appuient sur des bénévoles et des « personnes- ressources ». Ces personnes ressources sont issues de différents milieux : militants associatifs, travailleurs sociaux, chercheurs et étudiants en anthropologie, droit et sciences politiques.

## **1. 3 L'implication de Juristes-Solidarités dans les réseaux**

Juristes-Solidarités est membre des plateformes ou réseau d'acteurs suivants :

### **Le Centre de recherche et d'initiatives sur le développement CRID**

Fondé en 1976, le CRID<sup>2</sup> réunit une cinquantaine d'organisations française qui conduisent des activités de solidarité internationale, dans une même vision du développement humain, solidaire et durable qui suppose le renforcement des sociétés civiles. Le CRID s'articule autour des valeurs du partenariat entre les sociétés civiles des *suds* et des *nords*, de la

---

<sup>2</sup> [www.crid.asso.fr](http://www.crid.asso.fr)

nécessité de mener des actions d'éducation au développement et à la citoyenneté internationale et de plaider auprès des décideurs économiques et politiques et de construction d'un mouvement mondial de solidarité internationale. Le CRID est membre fondateur d'ATTAC, membre de la Commission Coopération et Développement, comité paritaire qui articule les organisations de solidarités internationales françaises avec les pouvoirs publics, de la plateforme Coordination Sud et bénéficie du statut consultatif au Conseil Economique et Social de l'ONU.

### **La Plate-forme d'Éducation au Développement et à la Solidarité Internationale EDUCASOL<sup>3</sup>**

Créée en 2004, à l'initiative du CRID, la plate-forme a pour objectifs principaux de :

- Renforcer le travail de coordination des associations de solidarité internationale engagées en France dans le domaine de l'éducation au développement et à la solidarité internationale. Il s'agit leur apporter plus de cohérence et de visibilité, les doter d'une instance de représentation ayant capacité à se positionner et à porter des revendications concernant l'éducation au développement et à la solidarité internationale au niveau des institutions.
- Élargir la démarche de mutualisation des savoir-faire entre acteurs associatifs de l'éducation au développement pour renforcer leurs compétences.

### **Le Réseau des Ecoles de Citoyens RECiT**

RECiT<sup>4</sup> appelle « école de citoyens » toute instance, qui permet à chacun d'être acteur de sa propre vie et citoyen d'un monde solidaire. Pour cela, chacun doit pouvoir comprendre les grands enjeux du monde d'aujourd'hui, du mondial au local, approfondir les principes communs qui fondent l'action collective, acquérir des comportements en accord avec ces valeurs, développer des méthodes, des outils, des savoir faire pratiques (s'informer, animer, monter un projet, communiquer,...).

### **Le Fonds pour les Etudes transversales, les évaluations et les études préalables (F3E)**

Le F3E est un regroupement associatif d'acteurs de la solidarité internationale (collectivités locales, ONG, Centres Hospitaliers Universitaires. Son objectif est de permettre aux organisations membres d'accéder à l'expertise pour renforcer les projets de solidarité internationale.

### **Le Programme Concerté Pluri-Acteurs Congo**

Juristes-Solidarités est membre de l'Assemblée Plénière du PCPA Congo depuis 2007, en juin 2010, Anne-Laure Fages-Plantier (la coordinatrice des programmes de Juristes-Solidarités) a été élue au comité de pilotage de ce programme.

Le PCPA-Congo est un programme de coopération innovant dont l'élaboration et la mise en œuvre sont effectuées dans le cadre d'une concertation permanente entre les OSC

---

<sup>3</sup> <http://www.educasol.org>

<sup>4</sup> <http://www.recit.net>

(organisations de la société civile) et entre les OSC et les pouvoirs publics. C'est un outil de coopération qui permet à la fois aux OSC du Nord et du Sud d'échanger, de progresser ensemble afin de créer une réelle dynamique collective autour de thématiques de développement et d'enjeux locaux, nationaux et internationaux même les plus complexes. Le PCPA Congo participe à la lutte contre la pauvreté au Congo en renforçant la crédibilité et l'efficacité des organisations de la société civile, en soutenant les dynamiques collectives entre organisations de la société civile (OSC) et en contribuant au dialogue avec les pouvoirs publics sur les politiques sectorielles de développement.

## II. Animation du réseau Juristes-Solidarités

Le travail d'animation du réseau s'est poursuivi, notamment au travers d'échanges directs d'informations et de documentations, de production de publications, de mises en relation de groupes et de personnes, de rencontres et d'accueils de partenaires, d'identification de nouveaux contacts, de rencontres d'organismes d'appui intéressés par le travail de *Juristes-Solidarités*. En 2010, ce travail s'est essentiellement inscrit dans les programmes.

### **Les outils d'animation :**

✓ **Le site *internet* de l'association** [www.agirdroit.org](http://www.agirdroit.org) est un espace fondamental pour la valorisation des pratiques populaires de droit et la diffusion d'une réflexion fondée sur le droit, outil de transformation sociale. Il comprend une base de donnée d'expériences qui est enrichie régulièrement.

Le site contribue à la valorisation du travail des membres du réseau qui souhaitent communiquer sur des situations où les citoyens, des associations ont su s'emparer du droit pour le faire respecter ou évoluer.

Le site permet de diffuser sur les événements (conférences, projection de films, parutions...) organisés par Juristes-Solidarités.

La plupart des outils méthodologiques produits par Juristes-Solidarités sont en ligne et donc disponibles gratuitement auprès du grand public. On y répertorie ainsi des outils de formation à l'action juridique et judiciaire, des recueils d'expérience, des guides, des actes de rencontres, des vidéos.

Y sont également disponibles d'autres documents réalisés par d'autres acteurs de l'accès au droit des suds et des nords.

### III. Les programmes de Juristes-Solidarités

Actuellement, les activités de l'association s'organisent autour de cinq programmes :

#### 1. 1 Projet de recherche-action

Depuis plusieurs années, Juristes-Solidarités souhaitait « tester scientifiquement » la réalité de son discours militant et mesurer dans la durée l'impact des pratiques citoyennes de droit sur les processus de transformation sociale. Si dans les pratiques identifiées par Juristes-Solidarités au cours des vingt dernières années, les effets positifs immédiats que celles-ci peuvent générer étaient visibles, la question de leur impact sur le long terme restait posée.

C'est dans cette perspective de réflexion que Juristes-Solidarités s'est associée au Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris (LAMP) pour mener un projet de recherche, dans le cadre du dispositif Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) mis en place par la Région Ile-de-France.

D'une durée de trois ans, le projet a démarré en 2009, piloté par un comité intégrant des chercheurs, des responsables associatifs et des personnes issues du monde judiciaire. Il repose sur l'analyse comparée de six pratiques citoyennes de droit développées en Ile-de-France, en Belgique, au Mali et au Venezuela, et s'attache à l'analyse des facteurs favorisant, freinant ou faisant obstacle à la création de dynamiques de transformation sociale.

Après une phase préparatoire menée en 2009, le projet s'est poursuivi cette année avec la mise en place de missions de terrain conduites par des chercheurs du LAMP, suivies de temps de mutualisation et d'analyse comparative des données récoltées.

Les missions de terrain, d'une durée de trois semaines, ont été réalisées par six chercheurs auprès des structures suivantes :

- L'association de défense des droits des personnes connaissant des troubles de santé mentale, **Advocacy – Paris** (75 019)
- Le point d'accès au droit spécialisé « jeunesse », **le Pôle Droit Jeunesse du Val de Marne**, à Créteil (94)
- L'association **Femmes et Enfants en Milieu Rural et Urbain (FEMRU)**, qui vise à favoriser l'autonomie de femmes immigrées à Sevrans (93)
- l'association **la Red de Apoyo por la Paz y la Justicia**, service juridique alternatif qui lutte contre les violences policières au Venezuela
- L'association de protection et de promotion des droits humains **DEME SO**, au Mali
- L'association **Solidarités Nouvelles**, qui appuie les personnes pour qu'elles fassent valoir leur droit au logement, en Belgique

Suite aux missions de terrain, les temps de mutualisation des données récoltées, rassemblant chercheurs du LAMP et membres du comité de pilotage, ont permis de faire

émerger une réflexion transversale à travers différents points d'entrée : l'impact en termes de transformation sociale des différentes sources de droit à la base des pratiques citoyennes (droit « positif », « coutumier », « alternatif »), les effets du type de relation entretenue entre la structure et la sphère politique et institutionnelle (relation de concertation, de construction commune, d'opposition...), les conséquences de l'institutionnalisation des pratiques, du mode d'action des structures, de leur rapport au populations...

Les analyses tirées des temps de mutualisation donneront lieu à 2011 à la publication de différents supports, en vue d'une phase de diffusion des résultats en Ile-de-France : une revue scientifique (un numéro des Cahiers d'Anthropologie du Droit) consacrée aux pratiques citoyennes de droit, une analyse transversale des pratiques étudiées ainsi qu'un documentaire tourné auprès des six associations du projet.

Par ailleurs, suite au recensement de structures d'Ile-de-France porteuses de pratiques citoyennes de droit réalisé en 2009, un recueil capitalisant les expériences de treize d'entre elles a été réalisé. Fruit d'un travail collectif entre chercheurs du LAJP, responsables de structures et Juristes-Solidarités, ce recueil recense des pratiques de sensibilisation et de formation au droit, de mobilisations collectives, d'accompagnements juridiques et judiciaires. Des expériences menées en Belgique, au Mali et au Venezuela, ont également été capitalisées, permettant ainsi d'opérer des croisements entre les initiatives portées en Ile-de-France et dans le monde.

## **1. 2 Declic, appui à la citoyenneté par le droit**

De 2004 à 2006, un projet européen mené en partenariat avec des associations françaises, belges, italiennes et espagnoles a permis de construire une formation à l'action juridique collective. L'objectif est de permettre à des personnes impliquées dans des actions collectives de mieux comprendre comment le droit peut-être un levier pour leur action et quels sont les réflexes à acquérir, les informations à aller chercher, les questions à se poser, pour pouvoir l'utiliser.

Depuis 2007, cette formation est mise en œuvre en France et plus particulièrement en Ile-de-France. Elle s'adresse à des membres de groupes, collectifs ou associations (collectifs de chômeurs, de femmes, de paysans, etc.), à des habitants de quartier et à des personnes relais (acteurs sociaux, membres d'associations d'éducation populaire...).

Intitulée « Renforcer nos actions collectives par le droit », la formation a été conçue pour une durée de 2 à 3 jours. Des exercices d'animation et des outils pédagogiques spécifiques ont été conçus (DVD, cas pratique, carnet de bord du formateur, CD Rom), afin de permettre aux futurs formateurs de s'appropriier plus facilement la formation.

Un site Internet est réservé au programme DECLIC<sup>5</sup> et offre la possibilité à toute personne de découvrir et de s'approprier des outils permettant de mener un action collective en utilisant le droit.

Le principe de la formation est de partir d'une situation réelle, vécue par les participants, qu'ils décortiquent pour identifier les points de blocages – notamment juridiques – sur lesquels ils souhaitent agir. Les participants identifient ensemble des objectifs communs, puis vont chercher et analyser au regard du droit, cette situation. Dans un troisième temps, ils construisent une stratégie d'action collective pour tenter de la résoudre.

En 2010, deux formations ont été réalisées :

- Un module réalisé dans le cadre d'une formation à la Pair-advocacy, forme d'accompagnement juridique et social des usagers de la santé mentale, mis en place par l'association Advocacy Paris Ile-de-France, les 24 et 25 mars 2010
- Une formation à destination de chômeurs de l'Association Ensemble Contre le Chômage (ECC) 17, 18 et 19 juin 2010

### **Des outils pour accompagner les formations**

Les outils disponibles sont les suivants :

À destination des formateurs : une valisette et un carnet de bord du formateur avec l'ensemble des informations, contenus pédagogiques, fiches pratiques nécessaires à l'organisation d'une formation.

---

<sup>5</sup> <http://declic.elmayer.net/rubrique23.html>

À destination des participants : un DVD « DECLIC- expériences européennes d'appropriation collective du droit », un recueil d'expériences « Pratiques de droit, productions de droit: initiatives populaires », un CD-Rom « Boîte à outil interactive pour les actions juridiques collectives »

Ces outils sont également disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://declic.clmayer.net/rubrique23.html>

Grâce à l'ensemble de ces outils, les personnes ayant participé à la formation ont la possibilité si elles le souhaitent de devenir à leur tour formateurs.

## **Le volet européen**

La formation DECLIC a été conçue de 2004 à 2006 grâce à un travail entre quatre associations européennes, coordonné par Juristes-Solidarités, qui se sont unies à des collectifs impliqués dans l'action. Quatre ans après le début du projet, chacune des associations belge, espagnole, italienne et française a mis en place sur son territoire des actions de formation grâce aux outils construits.

Depuis 2008, les associations ont renouvelé ce travail en partenariat pour maintenir la dynamique d'échanges dans la réalisation des formations, profitant d'un soutien accordé dans le cadre du programme européen Socrates « Formation tout au long de la vie ».

L'objectif de ce projet est d'enrichir les formations organisées par chacun et permettre aux personnes ayant suivi la formation de se rencontrer pour échanger sur les luttes juridiques collectives. Suite à une première rencontre de participants en 2009 à Paris, sur les pratiques nationales en matière de logement et de revenu, un second temps d'échange s'est déroulé à Rome du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2010. Cette rencontre a réuni des militants des associations belge (Habitat et Participation) et italienne (Coopérative Stand Up) partenaires du programme, ainsi que des acteurs de terrain en relation avec ces deux associations et Juristes-Solidarités pour leur permettre d'approfondir les thématiques retenues. A l'issue de cette rencontre, un livre blanc a été rédigé, énonçant des constats et des pistes de proposition pour faire avancer le droit européen en matière de revenu minimum garanti et d'expulsion de logement.

### **1.3 Programme d'éducation au développement** **“Le droit, une valeur d'échanges et de solidarités Nord-Sud”**

Ce projet, engagé depuis 2000, vise à faire connaître et valoriser un ensemble de pratiques populaires de droit ayant été à l'origine de dynamiques sociales importantes, en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe.

À travers la présentation et l'analyse de ces pratiques, trois objectifs principaux sont poursuivis :

- montrer le rôle que le droit peut jouer en tant qu'outil d'autonomie et de développement, lorsque les personnes concernées se l'approprient;
- montrer que l'utilisation du droit comme outil d'autonomie et de développement peut constituer entre les personnes, les groupes, une forte valeur d'échanges et de solidarités ;
- amener les publics sensibilisés à faire des rapprochements avec leur quotidien, à interroger leur propre relation au droit et leur propre capacité à l'utiliser et devenir des acteurs de droit à part entière.

### *Des outils pour accompagner les actions*

Différents outils d'animation sont disponibles :

- des synthèses documentaires « Pratiques de droit, production de droit, initiatives populaires » (Tome I à IV, de 1996 à 2004);
- des brochures : « L'Afrique centrale, terre d'initiatives juridiques populaires » (2006) ; « Le droit à l'épreuve des faits » (2003, en anglais, français et espagnol) ; « Prenons nos droits en main » (2001, en anglais, français et espagnol)
- un DVD « Agir le droit » (2000, en français, anglais, et espagnol), disponible également sur le site de l'association
- un DVD « Afrique centrale, terre d'initiatives juridiques populaires ».
- une exposition « Le droit, une valeur d'échanges et de solidarités *nords-suds* ».
- un DVD « Citoyennetés en action, voyages au cœur du droit »



### *Les actions organisées*

Ne sont pas répertoriées dans cette rubrique l'ensemble des activités d'EAD SI organisée par l'association mais sont cités des activités qui permettent de comprendre à quel niveau se situe l'engagement de Juristes-Solidarités.

**\*Animation d'ateliers auprès des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation populaire.**

**Organisation d'une séance de sensibilisation** sur la place du droit dans les processus de développement à destination des associations organisant un module de formation aux luttes contre les accaparements de terre.

**\*Animation auprès du grand public**

**Atelier organisé à l'occasion de l'Université d'été de la solidarité Internationale (Pessac (33), juillet) « Les philippins à table, quels droits au menu? »**

Cet atelier a été c-organisé par Juristes-Solidarités et Terre des Hommes France dans le cadre du programme sur les méthodes d'exigibilité des DESC au sein duquel ils collaborent depuis

2008. Il s'agissait d'échanger avec Bernado D. Larin de l'organisation Phillipine Human Rights Information Center (PhilRights) sur les méthodes et actions possibles pour faire respecter le droit à l'alimentation en impliquant la population.

**Participation à l'atelier de formation de lutte contre les accaparements de terres.**

Face à l'augmentation du nombre de projets d'acquisitions massives de terres dans les pays du Sud, les femmes et les hommes du Sud et du Nord s'organisent pour défendre les agricultures familiales et paysannes. Juristes-Solidarités a participé à la formation en tant que discutant.

**Animation de projections débat dans le cadre de la campagne Alimenterre menée par la Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI).**

Juristes-Solidarités est intervenu dans le cadre du débat qui a suivi la projection du film « La légende de la Terre Dorée » organisée par le Réseau Aquitain de Solidarité Internationale (RADSI) et des associations membres de cette organisation.

**\*Animation auprès des étudiants**

Les interventions à destination des étudiants portent sur « le droit, outil d'autonomie et de développement » et ont pour but de permettre aux étudiants, d'aborder le droit dans leur future vie professionnelle en leur rappelant l'importance de travailler avec les populations qui sont elles-mêmes actrices de droit.

Des séances de sensibilisation ont eu lieu dans des universités, auprès d'étudiants en Master 2 droits de l'Homme (Évry, Grenoble et Lyon).

Ces séances participatives sont réalisées à l'aide des outils pédagogiques (DVD, fiches d'expériences) réalisés par Juristes-Solidarités.

**1.4 UMOJA, Renforcement des capacités d'associations de services juridiques populaires.**

Le programme UMOJA (« unité » en swahili ) a été élaboré en 2003, en partenariat avec FCDD (Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement – RDC) et ULOMARE (Union des Locataires de Maisons et d'Abonnés à la Régie d'Eau et aux Sociétés d'Électricité – RDC) et a débuté en 2006. Il a pour objet le renforcement des capacités de quatorze associations de services juridiques populaires en Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo et Rwanda), par la mise en œuvre d'un travail collectif visant à l'auto-formation par l'échange d'expériences et de savoir-faire et à l'instauration d'une dynamique régionale durable.

Le quatrième atelier du programme UMOJA a eu lieu en mai à Ngozi (Burundi). Il a réuni treize associations membres du programme, ainsi que quatre associations

locales et neuf associations soutenues par des partenaires techniques et financiers autour de «La participation à la vie publique des personnes victimes de discriminations : femmes, peuples autochtones et personnes vivant avec handicap ».

Juristes-Solidarités réalise après chaque rencontre des actes téléchargeables gratuitement sur la partie du site Internet consacrée au programme UMOJA.

A la suite de cet atelier, trois associations ont réalisé des stages de deux semaines auprès d'autres associations membres du programme. Ces stages avaient pour but de mettre en pratique les enseignements tirés des rencontres auprès d'associations particulièrement avancées sur les points abordés lors des rencontres de Kinshasa et de Douala et de Ngozi. Les associations stagiaires bénéficient ensuite d'un fond de 3000Euros pour réaliser un projet de terrain visant à mettre en application les enseignements tirés des stages.

#### **IV. Permanences juridiques**

Comme les années précédentes, des permanences juridiques gratuites sur la loi 1901 régissant les associations ont été assurées tout au long de l'année, à la Cité des Associations de Marseille<sup>6</sup> (une fois par mois) et à Aubagne<sup>7</sup> (toutes les six semaines).

Juristes-Solidarités participe également tous les mois aux « journées info-conseil » organisées dans des communes du Pays d'Aix<sup>8</sup>.

Juristes-Solidarités a également participé à la fête des Associations de Marseille qui a eu lieu au mois de septembre ainsi qu'au « vendredis de la création association, association : créer son emploi », organisée par la Cité des métiers de PACA.

#### **V. Les partenariats**

##### **1.1 Formation aux méthodes d'exigibilité des Droits Économiques Sociaux et Culturels**

Partant du constat que même si les droits de l'Homme sont «universels, indivisibles, interdépendants et corrélés»<sup>9</sup>, les droits économiques, sociaux et culturels, sont trop

<sup>6</sup> 93, La Canebière, 13 001 Marseille, 04 91 55 39 50.

<sup>7</sup> Maison de la Vie Associative, Quartier les Défensions, Allée Robert Govi, 13 400 Aubagne.

<sup>8</sup> Maison de la Vie Associative, Lou Ligourès, Place Romée de Villeneuve, 13 090 Aix en Provence, 04 42 17 97 00.

<sup>9</sup> Déclaration finale de la Conférence Mondiale des droits de l'Homme de Vienne en 1993.

souvent considérés comme des droits de l'Homme de second rang, dépendants de la bonne volonté des États et des ressources disponibles, Terre des Hommes France, Juristes-Solidarités, Fedina (Inde) et le Réseau *Aoudaghost* (regroupant des associations du Mali, du Togo, du Bénin et du Sénégal) se sont rassemblés pour mettre en place un programme d'envergure internationale<sup>10</sup> et permettre l'échange et la capitalisation d'expérience sur les méthodes d'exigibilité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Ce programme s'étend sur trois années et regroupe 11 associations du Bénin, Togo, Sénégal, Mali, Cameroun, Inde, Philippines et France.

Le dernier atelier de formation internationale sur les méthodes d'exigibilité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) s'est déroulé à Dakar (Sénégal). Il a réuni des organisations de la société civile d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine œuvrant pour la reconnaissance des DESC.

Les vingt-huit participants ont travaillé autour de deux thèmes principaux :

-comment intégrer les DESC dans les politiques publiques?

-comment agir face aux multinationales violant les DESC?

Une journée a été réservée aux visites de terrain de projets visant à sauvegarder les DESC menés par des organisations sénégalaises.

Un site spécialement créé pour le projet [www.agirpourlesdesc.org](http://www.agirpourlesdesc.org) répertorie diverses expériences des membres du programme dans le domaine des DESC ainsi que les actes des trois rencontres internationales.

---

<sup>10</sup> [www.agirpourlesdesc.org](http://www.agirpourlesdesc.org).



## **VI. L'équipe de Juristes-Solidarités**

**Coordinatrice des programmes** : Anne-Laure Fages-Plantier

**Chargée de mission recherche action et formations** : Marie Collet

**Assistants programmes** : Linda Ousadi, Kevin Gravier.

**Info-graphiste** : Emmanuel Pasques

**Web master** : Aubergine MultiMedia

**Permanences juridiques en PACA** : Jean Designe

**Rédaction de fiches et outils pédagogiques** : Muriel Carreno, Thérèse Douard, Justine Peulemeulle, Clémentine Métier, Bénédicte Lucas, Sihame Fattah, Leandro Varison, Carlos Gonzalez, Diana Villegas, Philippe Pereira

**Traducteurs** : Mathieu Florio, Swati Sengupta, Angeline Hadman, Giampaolo Paolieri, Jonhatan Contreras, Michel Wong Man Wan, Conor Rafferty, Natalino Buono, Angela Bohorquez-Gajic, Valérie Delattre, Ludivine Waucquier, Romina Bossa-Abiven, Swati Sengupta,

**Le collectif d'administration de Juristes-Solidarités** :

Délégué général : Jean-Claude Mas

Administrateurs : Céline Delacour, Christiane Foret, Patricia Huyghebaert.